

PROPOSITION du Cercle Entreprises et Santé, en réponse à l'appel à contribution PACTE Plan d'Action pour la croissance et la transformation des entreprises

**Meilleur positionnement et meilleure visibilité des enjeux de santé,
- désormais "Bien Commun" reconnu mondialement -,
au cœur des performances des entreprises et organisations
et de leur responsabilité sociétale**

Le Cercle Entreprises et Santé (www.cercle-entreprisesetsante.com) est un think tank – do tank engagé autour du 'Bien Commun - Santé', des impacts réciproques Santé – Travail, et de l'effet de levier à mobiliser pour une meilleure performance globale des entreprises et organisations

Notre proposition Cercle : intégrer systématiquement la 'Santé-Bien Commun' (élément de l'Intérêt Général) dans la gouvernance et les modes de gestion des entreprises et organisations, et l'évaluation de leurs performances, voire aussi dans leurs finalités (définition de l'objet social)

- La **Santé**, (et singulièrement la **Santé-Sécurité au Travail**), est une **valeur fondamentale** unanimement reconnue, en même temps qu'une attente forte des parties prenantes des entreprises et organisations (parties prenantes internes, i.e. salariés, management, mais aussi parties prenantes externes, clients, fournisseurs et sous-traitants, comme aussi riverains, collectivités...). En un mot, un « **Bien Commun** ». (cf. discours du Président Macron à Davos), élément fondamental de l'**intérêt général** qui devrait s'imposer comme finalité à toutes organisations, et élément structurant de la **responsabilité sociétale** des entreprises et organisations, spécialement pour la partie « Santé-Sécurité au Travail ».
- Dans le même sens, et dans la mesure où l'entreprise/ organisation est un lieu essentiel d'**impacts réciproques entre le travail et la santé**, il devient indispensable de **connaître et optimiser continuellement ces impacts**. La maîtrise de ces impacts, à des fins positives, est une vaste mission impliquant court et long terme, connaissances et recherches, organisation et motivation, compétences et formation, dans une **dynamique de responsabilités**, responsabilité sociétale d'entreprise, et aussi responsabilités générales et personnelles. S'y ajoutent nécessairement les **solidarités** financières et humaines pour les réparations et pour le progrès.
 - ➔ Le sens de notre proposition, **en posant clairement dans la loi PACTE que la poursuite de l'intérêt général et la prise en compte des parties prenantes dans toutes les visées de Bien Commun, et particulièrement la Santé, est une finalité fondamentale** pour toutes organisations, est ainsi d'**aider à intensifier le sens des responsabilités et des solidarités que l'entreprise a pour mission de porter et diffuser**.
 - ➔ En tant que telle, il nous paraît que **la Santé-Bien Commun doit désormais figurer au cœur de la dynamique légale des entreprises et organisations**, et que c'est désormais une obligation qui s'impose à tous, à côté de la mission propre, commerciale ou autre de chaque organisme : **prendre en compte l'intérêt général, notamment la Santé-Bien Commun**. Cette prise en compte doit être inscrite au cœur de la gouvernance, des fonctionnements, objectifs et modalités de gestion des entreprises et organisations et **de leur responsabilité sociétale**.
 - ↳ C'est dans cet esprit, et dans cette volonté de contribuer à un meilleur **gouvernance** et à un meilleur **pilotage de la performance globale des entreprises et organisations**, comme à une **meilleure intégration des visées de préservation et promotion de bien commun** (et particulièrement la **santé bien commun**) dans la gestion stratégique et quotidienne des entreprises et organisations, - privées et publiques, aussi associatives et en Économie Sociale et Solidaire -, que le Cercle Entreprises et Santé **formule en ce début 2018 un avis et une proposition, en réponse à l'appel lancé par le gouvernement autour du projet PACTE pour la croissance et transformation de l'entreprise**.
 - ➔ Pratiquement, notre proposition, essentiellement **centrée sur une gouvernance des entreprises et organisations prenant systématiquement en compte la santé comme bien commun, et la santé au travail comme élément central de leur responsabilité sociétale**, s'inscrit dans les axes suivants du projet de loi PACTE :
 - **Essentiellement dans le thème n°2 – Partage de la valeur & engagement sociétal des entreprises**
 - ↳ Pour l'inscription de la Santé dans les finalités comme dans les modalités et moyens de la **gouvernance** des entreprises et organisations, et **dans le projet d'entreprise ou organisation**.

Avec des implications : ↳ dans le Thème 1 : Création, croissance, transmission et rebond [définition de l'objet social des entreprises/sociétés](#) (code civil ou statuts); ↳ dans le Thème 5 - Simplification : ↳ Pour la prise en compte équilibrée d'[indicateurs de performances-impacts \(en Santé\)](#), à côté des indicateurs de performances-résultats classiquement retenus.

.../...

➔ Page suivante : ces propositions explicitées

Proposition

In Thème 2 : partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises et organisations (et impacts pour les thèmes 1 et 5, comme indiqué ci-dessus)

Intégration des visées de prise en compte de l'intérêt général, et particulièrement de la Santé-Bien Commun, dans le projet d'entreprise/organisation, et dans la gouvernance

- ➡ Appeler et reconnaître légalement l'engagement en action des entreprises et organisations pour une **création de valeur sociale, sociétale et environnementale, avec au premier chef la Santé Bien Commun**, au même titre que la valeur financière et économique au sens classique.
- ➡ Définir (légalement ou en soft law) les finalités et critères de gouvernance des entreprises et organisations en incluant systématiquement la prise en compte et le respect de l'intérêt général et particulièrement du Bien Commun Santé, et organiser les modalités de reporting et de contrôle de fonctionnement sur ces critères.

Aligner /harmoniser toutes les entités économiques (privées, publiques, commerciales, associatives, .. y compris les fonctions publiques) dans la même obligation de prise en compte de l'intérêt général et de leurs parties prenantes, dans leurs finalités et fonctionnements

- ➡ Aligner/harmoniser les conditions de concurrence, d'égalité de traitement et de fonctionnement de toutes entités économiques, sociétés commerciales et entités publiques, institutions, associations dans la même obligation d'inscription du respect de l'intérêt général et de la responsabilité sociétale dans toutes leurs activités.
- ➡ Ce qui peut avoir comme implication de redéfinir / préciser (1) **l'objet social des sociétés (articles 1832 et 1833 du code civil, ou bien statuts)**, et en même temps, pour une égalité de traitement de toutes entités économiques et gestionnaires publiques, privées, associatives ou autres (et donc de tous salariés et parties prenantes de ces entités et organismes,) (2) **l'objet social ou la mission des autres types d'institutions/organismes**, en re précisant cette obligation de prise en compte de l'intérêt général et de la Santé-Bien commun, dans les articles concernés des codes du secteur public, et autres encadrements légaux définissant ces entités (idem pour ESS, institutions, organismes représentatifs de l'État ou des professions..)

Clarifier et structurer la définition, la mesure et l'appréciation de la performance de toutes entreprises et organisations autour certes, de leurs performances économiques et financières, mais aussi autour de leurs performances sociétales (environnement, sociales, et en termes d'impact santé), et ce sur toute la chaîne de création de valeur

- ➡ Instaurer systématiquement, et de façon égalitaire/homogène pour toutes entreprises et organisations, une **explicitation de son projet d'entreprise/organisation**, et une **évaluation des performances** sur un double système de critères **Résultats et Impacts** :
 - ✓ Une évaluation de la **performance-résultats** (comme c'est le cas aujourd'hui, en termes habituels pour les rapports économiques et financiers ..)
 - ✓ et une évaluation de la **performance-impacts** (impact social et environnemental ...positif ou négatif, et particulièrement impact santé ...positif ou négatif), mesurant la **réalité concrète**, et la portée pour le futur de l'engagement sociétal de l'organisme.

... et cela sur toute la chaîne de valeur (en incluant notamment le traitement des sous-traitants et fournisseurs..) **contribuant à la création de valeur sociale, sociétale et environnementale autant que de valeur financière et économique** au sens classique.

- ↔ Rééquilibrer les dispositifs de fonctionnement et d'évaluation des entreprises et organisations en clarifiant les modes de reporting (et donc de pilotage) en systématisant la mesure de la performance sur ces deux dimensions : **résultats** (au regard des objectifs de l'entité) et **impacts** : mesure de l'engagement sociétal et de l'empreinte' sociétale de l'entité.
 - S'appuyer pour cela sur la **directive européenne n° 2014/95/UE transposée en droit français par une ordonnance du 19/07/17. relative au reporting extra-financier** des grandes entreprises en en étendant le principe à toutes entreprises et organisations, et regarder aussi les référentiels volontaires du même registre (GRI, Global Compact, ODD/ Objectifs de Développement durable de l'OCDE, normes SASB ou ISA, et surtout <IR>, **Integrated Reporting de l'IIRC**, International Integrated Reporting Council, la méthode la plus exemplaire et la plus intégrée)


- ↔ **À noter** : Il y aura lieu ensuite, dans l'esprit d'équilibrage des finalités et du fonctionnement des entreprises et organisations telles qu'ainsi redéfinies, à prévoir et établir les modalités pratiques de gouvernance adaptés, notamment dans la représentation des parties prenantes dans les organes de fonctionnement (notamment CA et CSE). ■ **CER**

Proposition 1 sur site PACTE	Proposition 2 sur site PACTE	Proposition 3 sur site PACTE
<p><u>Intégrer la visée Intérêt Général et Santé-Bien commun dans la gouvernance de toutes entreprises et organisations</u></p> <p>https://www.pacte-entreprises.gouv.fr/projects/consultation/consultation/consultation-9/opinions/transformer-definir-de-nouvelles-regles-et-missions/integrer-legalement-des-visees-de-prise-en-compte-de-l-interet-general-et-particulierement-de-la-sante-bien-commun-dans-le-projet-d-entreprise-organisation-et-dans-la-gouvernance-de-toutes-entites-economiques</p>	<p><u>Aligner toutes entités économiques de tous statuts (yc public) dans la même obligation de prise en compte de l'intérêt général</u></p> <p>https://www.pacte-entreprises.gouv.fr/projects/consultation/consultation/consultation-9/opinions/transformer-definir-de-nouvelles-regles-et-missions/aligner-harmoniser-toutes-les-entites-economiques-privées-publiques-commerciales-associatives-y-compris-les-secteurs-et-fonctions-publics-dans-la-meme-obligation-de-prise-en-compte-de-l-interet-general-et-de-leurs-parties-prenantes-dans-leurs-finalites-et</p>	<p><u>Clarifier l'appréciation de la performance des entreprises et organisations dans un équilibre performances économiques et sociétales</u></p> <p>https://www.pacte-entreprises.gouv.fr/projects/consultation/consultation/consultation-9/opinions/transformer-definir-de-nouvelles-regles-et-missions/clarifier-et-structurer-la-definition-la-mesure-et-l-appreciation-de-la-performance-de-toutes-entreprises-et-organisations-autour-certains-de-leurs-performances-economiques-et-financieres-mais-aussi-autour-de-leurs-performances-societales-environnement-soci</p>

ANNEXE

Pourquoi cette proposition du Cercle Entreprises et Santé

Le Cercle Entreprises et Santé (www.cercle-entreprisesetsante.com) est un think tank – do tank engagé autour du ‘Bien Commun – Santé’, des impacts réciproques Santé – Travail, et de l’effet de levier à mobiliser pour une meilleure performance globale des entreprises et organisations

- Le Cercle Entreprises et Santé, fondé début 2007, regroupe vingt entreprises, plutôt grandes et plutôt internationales, consolidant environ 1 million de salariés worldwide, toutes concernées par les enjeux d’avenir de la relation et de la santé au travail, et la responsabilité des acteurs dans la durabilité et la globalité des performances.
 - ✚ Le Cercle réunit ses membres tous les mois, pour ausculter les tendances d’avenir de la santé et de la relation au travail, et analyser bonnes pratiques et exemples de mobilisation de long terme sur ces sujets.
- Le Cercle a été lancé sur l’idée que la **santé** au sens large (santé physique, mentale, sociale,- individuelle et collective,- analyse des risques ..) est devenue un **enjeu majeur de nos sociétés, (1) en santé globale**, au niveau des territoires et des états-nations, et **(2) plus spécifiquement en santé et relation au travail**, au niveau des entreprises et organisations, privées, commerciales, (et de la même façon pour les fonctions et agences publiques) .
 - ✚ **Nous sommes mus par la conviction et l’expérience que le travail est / doit être un temps et un lieu favorables pour la santé**, pour la maîtrise des risques, et pour l’épanouissement, et qu’un mieux est toujours possible. **La qualité du lien entre santé et travail est ainsi cruciale pour le long terme (impacts réciproques** entre la santé, le travail et les activités économiques, **pour le management**, pour les salariés et travailleurs, et pour les autres parties prenantes, tout au long de la chaîne de valeur) ; et **la prise en compte de la santé, désormais largement reconnue comme ‘Bien Commun’ / ‘Global Commons’** (cf.discours du Président Macron à Davos en janvier 2018) est légitime à occuper une **place cruciale dans la gouvernance** comme dans les indicateurs d’évaluation de la performance globale des entreprises et organisations : performance économique, performance sociale, performance environnementale.
 - Ainsi, depuis plusieurs années, le Cercle œuvre pour une **meilleure prise en compte des enjeux de santé, et singulièrement de la santé au travail dans les rapports RSE/ développement durable des entreprises et organisations**, et demain le reporting extra-financier désormais obligatoire aux termes de la directive européenne transposée en droit français, sur le chemin d’un reporting intégré désormais promu par nombre d’experts internationaux (notamment IIRC International Integrated Reporting Council)
- Notre conviction est que la santé durable des organisations et entreprises elles-mêmes, et la santé économique et financière des entreprises devra s’apprécier de façon complète, **en performance globale, la question santé, - désormais largement reconnue comme « bien commun »-**, occupant une place et un poids bien visibles et structurants, et **dans la gouvernance et le pilotage** des organisations, et dans la mesure de son efficacité via les indicateurs de performance globale.
 - ✚ Pour les entreprises et organisations, pour les employeurs et donneurs d’ordre, publics comme privés, **la préoccupation et la prise en compte « Santé » doivent désormais se situer au cœur de leurs programmes et de leurs efforts de responsabilité sociétale**, (et cela bien au-delà des périmètres initiaux ‘HSE’, réglementaires, techniques ou instrumentaux de la sécurité au travail, certes toujours cruciaux, et de la prévention des pathologies du travail, sur lesquelles se sont classiquement centrées les responsabilités des organisations). ■ 

Proposition du Cercle Entreprises et Santé, présentée dans le cadre de la consultation PACTE à fin janvier—début février 2018
Jacques BOUVET, Président jacques.bouvet@cercle-entreprisesetsante.com
Anne-Marie DE VAIVRE, Cofondatrice et animatrice du Cercle. am.devivre@cercle-entreprisesetsante.com 06 09 11 32 40

Plus d’informations :

[Programme du Cercle](#)